



ANNEXE 7

COMPLEMENT AU CAS PAR CAS

Lidl



AMENAGEMENT D'UN SUPERMARCHE LIDL SUR LA COMMUNE DE GARDANNE (13)

Complément au dossier d'examen Cas par Cas -
Mesures pour éviter, réduire, voire compenser les
incidences potentielles



Octobre 2021

LE PROJET

Client	Lidl
Projet	Aménagement d'un supermarché LIDL sur la commune de Gardanne (13)
Intitulé du rapport	Complément au dossier d'examen Cas par Cas - Mesures pour éviter, réduire, voire compenser les incidences potentielles

LES AUTEURS

	Cereg Territoires – 260 avenue du Col de l'Ange – 13420 GEMENOS Tel : 04.42.32.32.65 - Fax : 04.42.32.32.66 - aubagne@cereg.com www.cereg.com
--	--

Réf. Cereg - 2021 - CI - 000437

Id	Date	Établi par	Vérifié par	Description des modifications / Évolutions
V1	20/10/2021	Florian COQUET	Hélène FRANCO	Version initiale
V2	03/11/2021	Florian COQUET	Hélène FRANCO	Prise en compte des modifications du plan masse



PREAMBULE

Le projet consiste en la création d'une nouvelle enseigne LIDL (en remplacement d'une structure déjà existante, plus au sud de la zone du projet) sur la commune de Gardanne.

Les caractéristiques du projet sont détaillées dans le présent dossier Cas par Cas.

Les tableaux ci-après présentent les mesures ERC qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet de création de la structure.

THEMATIQUES	ENJEUX	MESURES ERC	MESURES ERC
		Phase Travaux	Phase Exploitation
		Évitement	Évitement
		/	/
Eaux superficielles et souterraines	Ne pas porter atteinte aux écoulements et à la qualité des eaux superficielles et souterraines	Réduction	Réduction
		Des mesures habituelles seront mises en place lors de la phase travaux afin d'éviter et de limiter tout risque de pollution des eaux (superficielles et souterraines) : - Réalisation des terrassements immédiatement après les décapages ; - Arrosage des terrains - Mise en place prioritaire des ouvrages d'assainissement pluvial - Curage du bassin de rétention avant réception des aménagements ; - Réduction au strict nécessaire des interventions par temps de pluie ; - Limiter l'entretien, le ravitaillement, la réparation, le nettoyage des engins et le stockage des carburants ou lubrifiants sur le site, ou le réaliser sur une aire étanche spécifique ; - Éloigner les aires de stockage des matériaux des axes d'écoulement ; - Récupérer, stocker et évacuer correctement les huiles de vidange usagées ;	Afin de limiter les risques de pollution de la masse d'eau souterraine par les pollutions accidentelles survenant sur le projet, une surveillance régulière du bassin devra être effectuée afin de vérifier l'absence d'hydrocarbures.

THEMATIQUES	ENJEUX	MESURES ERC	MESURES ERC
		Phase Travaux	Phase Exploitation
		• Contrôle de l'état des engins régulièrement ; • Ravitaillement des engins à partir de pompes à arrêt automatique ; • Raccordement des eaux vannes du chantier au réseau d'assainissement ou mise en place de sanitaires chimiques ; • Remise en état du site : effacement total des traces de chantier avec nettoyage et réhabilitation des aires utilisées. • Mise en place d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle, élaboré par l'entreprise titulaire du marché de travaux.	
		Compensation	Compensation
		/	• Une étude hydraulique complémentaire devra être menée, afin de définir un dimensionnement complet d'un bassin, et ainsi fixer un volume nécessaire permettant la rétention de la pluie trentennale. • En vue des premiers éléments disponibles, le bassin de rétention devra être implanté sous les parkings, et nécessite une surface d'infiltration minimale de 1 285 m². • D'après les règles de dimensionnement du SAGE de l'Arc, l'aménagement projeté doit contenir un volume de rétention d'au moins 510 m³.

THEMATIQUES	ENJEUX	MESURES ERC Phase Travaux	MESURES ERC Phase Exploitation
		Évitement	Évitement
Patrimoine naturel	• Limiter l'impact du projet sur les espèces potentiellement présentes ; • Limiter l'impact des EVEC, et favoriser le développement d'espaces verts fonctionnels ; • Préserver les abords de la zone du projet.	• Délimiter et respecter les emprises du projet ; • Adapter la phase de chantier à la phénologie des espèces ; • Mettre en place un chantier vert sur le site, afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours ; • Inspecter les bâtiments par un écologue avant la phase travaux et la destruction de ces bâtiments, afin de vérifier la présence de chiroptères dans ces derniers ;	/
		Réduction	Réduction
		• Déplacer les micro-habitats favorables aux reptiles ; • Créer des habitats favorables aux reptiles ; • Mettre en place des nichoirs, afin de favoriser la présence avifaunistique sur la zone d'étude ; • Mettre en place un aménagement paysager pluristratifié (herbacée, arbustive, arborée) ; • Mettre en place des espèces floristiques notamment mellifères ; • Mettre en place des gîtes artificiels pour les chiroptères ; • Limiter la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEC), à savoir l'Erable negundo (<i>Acer negundo</i>), le Cognassier (<i>Cydonia oblonga</i>), le Thuya de	• L'éclairage public du projet respectera l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

THEMATIQUES	ENJEUX	MESURES ERC	MESURES ERC
		Phase Travaux	Phase Exploitation
		Chine (<i>Platycladus orientalis</i>) et le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>). Favoriser la plantation d'espèces indigènes au sein des parterres paysagers.	
		Compensation	Compensation
		/	/
Sécurité, voisinage et conditions de circulation	Ne pas augmenter l'exposition des populations aux nuisances et pollutions	Évitement	Évitement
		/	/
		Réduction	Réduction
		- Respect de la réglementation en vigueur (normes d'émissions pour les engins de chantier, respect des horaires de chantier fixées par le règlement sanitaire, ...) ainsi que des mesures de prévention (couper les moteurs lorsque les engins ne sont pas utilisés, prévenir les riverains des gênes occasionnées et de la durée des travaux). - Pour éviter la propagation des poussières : limiter la vitesse de circulation, arroser les aires de chantier, recouvrir certains matériaux, bâcher les camions lors du transport des matériaux.	/
		Compensation	Compensation
		/	/

THEMATIQUES	ENJEUX	MESURES ERC Phase Travaux	MESURES ERC Phase Exploitation
Patrimoine culturel et paysager	Préserver l'ambiance paysagère du site	Évitement	Évitement
		/	/
		Réduction	Réduction
		/	- Insertion paysagère du projet : installation de murs végétalisés sur le bâtiment ; - Plantation de 41 arbres, dont 2 conservés ; 19,3 % de la surface du terrain seront en espace vert ; 18,7 % de la surface du terrain n'auront pas vocation à être aménagée. Cette surface de terrain en friche pourra être dédiée au lycée agricole de Gardanne, et conservera donc sa vocation initiale.
		Compensation	Compensation
		/	/
Déchets	Gérer l'augmentation des déchets induite par la création du LIDL	Évitement	Évitement
		/	/
		Réduction	Réduction
		Rédaction d'un plan d'élimination des déchets par les entreprises intervenant sur le chantier ;	/

THEMATIQUES	ENJEUX	MESURES ERC	MESURES ERC
		Phase Travaux	Phase Exploitation
		- La terre végétale sera réutilisée autant que possible dans cadre des aménagements paysagers ; - Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.	
		Compensation	Compensation
		/	/